



ÉCONOMIE, TRANSPORTS

## Collaborer avec la métropole

Publié le 29 mars 2022

### Signature d'un contrat de réciprocité avec Montpellier Méditerranée Métropole

La communauté de communes Vallée de l'Hérault va prochainement signer un contrat de réciprocité avec Montpellier Méditerranée Métropole pour formaliser leurs coopérations existantes et envisager de nouveaux projets communs. Approuvé au mois de mars par les conseils communautaire et métropolitain, ce contrat porte sur quatre axes majeurs, pour favoriser les mobilités des deux territoires et limiter l'impact environnemental. Il vise à impulser un développement économique partagé, pour développer un tourisme de qualité ou encore favoriser les couvertures patrimoniales et culturelles.

# PRÉCÉDÉ

RETOUR À LA LISTE

BP 15 - 2 PARC D'ACTIVITÉS DE CAMALCÉ  
34150 GIGNAC

HORAIRE D'OUVERTURE : DU LUNDI AU JEUDI DE 8H30 À 12H ET DE 14H À 17H30 ET LE VENDREDI DE 8H30 À 12H30 ET DE 14H À 17H

 **04 67 57 04 50**

 **CONTACTEZ-NOUS**